

CONVENTION DE STAGE "TECHNIQUE"

2^{ème} Année du cycle Ingénieur (INE) de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT-Rabat)

Entre : L'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT-Rabat)

Sis à Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Rabat - Maroc

Représenté par Monsieur Ahmed Kensi, Directeur Adjoint des Stages et Relations avec les Entreprises par intérim, **Et désigné dans ce qui suit par l'INPT**

Et: Caisse Marocaine des Retraites

Sise à l'addresse :

Représenté par Hasna Alaoui Jamali, OpenLab CMR manager

Et désigné dans ce qui suit par l'organisme d'accueil

Préambule

L'INPT a pour mission la formation, la recherche et l'expertise. Il est chargé de la formation initiale et de la formation continue dans les domaines des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et disciplines connexes.

La mise en situation professionnelle est une étape importante dans la formation d'ingénieurs, elle permet aux élèves de se confronter aux réalités techniques, scientifiques, économiques et sociales. C'est dans cette optique que l'INPT s'inscrit et marque sa volonté d'avoir dans ses programmes de formation, des stages de divers types orientés vers des objectifs globaux et spécifiques (Stage Ouvrier, Stage Technique et Stage de Projet de Fin d'Études).

Durant le stage technique dont la durée est de 4 à 8 semaines, l'élève ingénieur effectue une recherche personnelle sur le thème proposé.

Article 1

La présente convention règle les rapports entre l'organisme d'accueil d'une part, l'INPT et le stagiaire d'autre part.

Cette convention concerne **M. Amjed Chakhis**, élève ingénieur en 2^{ème} année du cycle ingénieur de l'INPT, inscrit(e) en filière **Ingénierie Logicielle avancée pour les Services Numériques** .

Article 2

L'étudiant(e) sera encadré(e) par un Responsable de stage désigné par l'organisme d'accueil, en l'occurence **Hasna Alaoui Jamali**

Le thème du stage est établi d'un commun accord entre l'organisme d'accueil et l'élève ingénieur.

Article 3

Thème du stage : **Développement d'une marketplace pour les seniors** La durée du stage est fixée à **8 semaines**, du **01/06/2024** au **31/07/2024**.

Article 4

Durant son stage l'élève ingénieur est soumis à la discipline de l'organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne l'horaire et le respect du secret professionnel.



Article 5

En cas de faute grave, de manquement à la discipline ou de tout autre problème, l'organisme d'accueil informera, aussitôt la direction de l'INPT pour convenir des mesures à prendre.

Article 6

L'élève ingénieur continuera à bénéficier du régime d'assurance universitaire souscrite par l'INPT en sa faveur, durant la période de son stage.

Article 7

A la fin du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation de stage mentionnant la période du stage et une fiche d'appreciation de l'encadrant sur le travail et le comportement de l'élève ingénieur stagiaire. Ces documents sont à communiquer à la direction adjointe des stages et relataions avec les entreprises de l'INPT par email sur **entreprises@inpt.ac.ma**.

Article 8

L'élève ingénieur s'engage à fournir au terme de son stage, un rapport représentant les résultats de son travail à l'organisme d'accueil et à l'INPT avant la fin du mois d'octobre de l'année en cours.

Date et Signature du représentant et Cachet de l'organisme d'accueil Date et Signature du stagiaire avec Mention manuscrite « Lu et approuvé » Le représentant de l'INPT



Ce tag est pour la vérification de l'authenticité de ce document